



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités
des Bouches-du-Rhône**

Département Hébergement Personnes Vulnérables
Pôle Solidarité
Affaire suivie par : Camille VELLA

Marseille, le

- 6 AVR. 2023

Avis d'appel à candidature pour l'ouverture de places d'hébergement d'urgence en transformation de l'hôtel (BOP 177)

En complément des places d'urgence, de stabilisation et d'insertion composant le parc d'hébergement pérenne, la Direction de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Bouches-du-Rhône prévoit de créer des places d'hébergement d'urgence supplémentaires afin de répondre aux besoins de ménages dépourvus d'hébergement.

Le présent avis vise à susciter des projets d'ouverture de places d'hébergement financés par subvention. Cette création de places répond aux objectifs fixés dans l'instruction relative au pilotage du parc d'hébergement et au lancement d'une campagne de programmation pluriannuelle de l'offre pour la mise en œuvre du logement d'abord (instruction du 26 mai 2021) : à savoir la création de places par transformation de places d'hôtel. L'objectif est l'amélioration de la qualité de la prise en charge dans l'hébergement en diminuant le recours aux nuitées hôtelières au profit de structures d'hébergement en regroupé ou dans le diffus.

I. Conditions d'éligibilité

Peut candidater tout organisme intervenant dans le champ de la cohésion sociale. Cette candidature peut se faire dans le cadre d'un partenariat avec d'autres acteurs : bailleurs sociaux, collectivités, établissements de santé, etc.

II. Composition du dossier

Les opérateurs souhaitant candidater pour l'ouverture de places d'hébergement doivent se conformer au cahier des charges annexé à l'appel à candidature.

Le dossier comprendra :

- un document décrivant le projet en réponse aux besoins et prestations décrits dans le cahier des charges ;

- les coordonnées et les statuts du porteur,
- un dossier relatif au projet immobilier (implantation, surface, nature des locaux, plans) ;
- un calendrier précis d'installation des capacités;
- le budget sur 12 mois établi sur le cerfa de demande de subvention n°12156-06

III. Dépôt des dossiers

Le dossier ainsi que les pièces complémentaires que vous jugerez utiles doit être envoyé :

- en version électronique aux adresses suivantes :
 - ddets-integration@bouches-du-rhone.gouv.fr
 - camille.vella@bouches-du-rhone.gouv.fr
- en version papier à l'adresse postale suivante : DDETS 13 – Département Hébergement Personnes Vulnérables – 66 A rue Saint Sébastien 13006 Marseille

Les dossiers peuvent être déposés dès qu'ils sont finalisés (l'appel à candidature reste ouvert sur l'année 2023).

IV. Procédure de sélection

L'étude des dossiers reçus dans la période de dépôt s'effectuera selon deux étapes :

- vérification de la complétude du dossier
- analyse du projet.

Les critères pris en compte dans l'instruction du dossier sont les suivants :

- la complétude du dossier ;
- la faisabilité du projet ;
- la pertinence de l'implantation géographique;
- la localisation de l'offre pré-existante sur le département;
- l'adaptation de l'offre aux spécificités des besoins ;
- la soutenabilité et l'efficacité économique du projet;
- la sincérité des prévisions budgétaires ;
- les garanties de qualité présentées par les conditions prévisionnelles de fonctionnement et d'installation des capacités
- le niveau d'expérience acquise ou démontrée par les candidats en matière d'accompagnement social des publics en situation de précarité;
- des partenariats prévus avec les autres acteurs intervenant dans la prise en charge.

Sur le fondement de l'ensemble des projets réceptionnés, la DDETS opérera alors la sélection des places.

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter à la DDETS, Mme VELLA au 06.46.78.55.77.